

APPELS A PROJETS
Résidence de journaliste
Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou
De janvier à juin 2023

Date limite de dépôt de dossiers : 23 septembre 2022

Cahier des charges

A l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC des Pays de La Loire), la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou souhaite accueillir une résidence de journaliste à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression. Le projet fait l'objet d'un appel à candidatures de professionnels des médias et de l'information.

1. LA RESIDENCE DE JOURNALISTE : OBJECTIFS ET ATTENDUS

Le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias et au numérique un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie des dynamiques autour des résidences de journaliste sur les territoires

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant un point de vue extérieur sur ce territoire.

Qu'est-ce qu'une résidence de journaliste ?

Accueillir sur un territoire donné un professionnel des médias et de l'information, sur une période de 2 mois discontinue, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement auprès des jeunes.

- Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents publics du territoire.
- La résidence se construit en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ culturel, social ou éducatif.
- Le journaliste résident pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique de territoire.
- Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journaliste en free-lance ou journaliste intégré dans une rédaction), disposant idéalement d'une carte de presse, et peut concerner tout type de médias/supports : presse écrite ou web, radio, vidéo, bande-dessinée, documentaire...

Les objectifs :

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage ;
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias ;

- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des co-productions médiatiques concernant leur territoire.

Attendus communs des résidences :

Les projets conçus par les journalistes pourront prendre diverses formes, mais devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Actions éducatives diverses en direction des enfants et des jeunes ;
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants ;
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférence, débats, échanges...

Publics bénéficiaires

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire ;
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, animateurs, médiateurs, familles ;
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

Modalités de mise en œuvre

Durée de la mission : 2 mois d'un équivalent temps-plein entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023. Cette période pourra être soit 2 mois consécutifs ou fractionnée.

Temps de préparation

Une rencontre sera organisée **en octobre 2022** avec les acteurs du territoire susceptibles de participer au projet. Cette rencontre, en présence du journaliste-résident, permettra de présenter plus concrètement le projet et les possibilités de travail en fonction du profil du professionnel retenu. A l'issue de cette rencontre, un calendrier des actions pourra être établi.

Conditions financières

La rémunération du journaliste en résidence est prise en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire. Elle se monte à 8 000 euros pour les 2 mois de la résidence et couvre la rétribution sur l'ensemble des temps de préparation et d'intervention lié à la résidence sur le territoire.

La ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou prend en charge :

- Un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sur chaque période de résidence.
- Le coût de l'hébergement sur le territoire : mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée et équipé d'un accès internet.
- les frais de restauration du journaliste.

Le journaliste résident doit être autonome pour ses déplacements et titulaire d'un permis.

Cadre juridique

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la ville de Saint Barthélemy-d 'Anjou et du journaliste accueilli sera établie.

2. CADRE OPÉRATIONNEL – Ville de Saint-Barthélemy-d’Anjou (49)

NOTE DE CONTEXTE

Saint Barthélemy-d’Anjou est une commune périurbaine appartenant à l’agglomération d’Angers Loire Métropole. La ville compte 9203 habitants au recensement de 2018.

Jusqu’au XIIe siècle, la commune est principalement constituée de forêts qui furent défrichées pour y planter des vignes. Divisées en parcelles, celles-ci sont achetées par des notables angevins qui y construisent leurs maisons de maîtres, encore visibles aujourd’hui.

Pendant la première moitié du XXe siècle, les Ardoisières créent une forte activité à l’ouest. L’autre partie du territoire reste occupée par les vignes.

Dans les années 1960, la zone industrielle prend son essor. Elle atteint aujourd’hui les 400 hectares. Ce développement rapide se fait conjointement avec l’extension de la zone d’habitat. En effet, entre 1950 et 1990, le nombre de logements a été multiplié par 2.

L’agriculture est toujours présente sur le territoire.

Cette commune dynamique recense des commerces de proximité ainsi qu’une vie sociale, associative, culturelle et sportive forte avec des équipements de grande qualité pour tous les publics : centre aquatique de La baleine bleue, Médiathèque de La Ranloue, THV... L’offre culturelle et sportive y est riche et variée.

PILOTAGE DE LA RESIDENCE

La résidence sera pilotée par le service culture et notamment la **médiathèque de la Ranloue**. Elle aura comme mission de guider le ou la journaliste dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, de faciliter la rencontre avec les acteurs locaux culturels et éducatifs et le suivi de la mise en place des actions menées.

ATTENDUS SPECIFIQUES AU TERRITOIRE

Actions éducatives en direction des enfants et des jeunes :

- Interventions au sein d’établissements scolaires pour faire découvrir le métier de journaliste, éclairer le processus de production de l’information, apprendre à décrypter les informations d’une part, et sensibiliser les adolescents aux enjeux de l’utilisation des réseaux sociaux et d’internet d’autre part.

La ville compte :

- 4 écoles maternelles /élémentaires

- 1 collège

- 1 lycée professionnel

- La S.E.E.S. (Section d’Éducation et d’Enseignement Spécialisé) de la Bélière

- Le DESpA (Dispositif d’Education Spécialisée et d’Apprentissages) correspond à la structure juridique d’une maison d’enfants à caractère social. Il participe à la Protection de l’Enfance par sa compétence Aide Sociale à l’Enfance (A.S.E) et Justice.

- Interventions dans un cadre extra-scolaire auprès d’un public jeune, pour des actions spécifiques avec les structures jeunesse du territoire.

- Espace ados - Pôle Jeunesse
 - Le point information jeunesse (PIJ)
 - Planète enfant (centre de loisir)
 - Conseil municipal des enfants
 - Un accompagnement à la scolarité
- Interventions auprès d'un public jeune dans un cadre extra-scolaire en lien avec la médiathèque.

Actions en direction d'un public adulte :

- Formation d'enseignants, d'animateurs, de bibliothécaires : fabrique de l'information, décryptage des médias, analyse des différents types de médias, ...
- Conférences/débats/rencontres/ateliers avec un public adulte en lien avec la médiathèque de la Ranloue, porteuse du projet.

Volonté d'associer d'autres structures :

-Le village Pierre Rabhi :

Inauguré en octobre 2015, le Village Pierre Rabhi est un lieu de rencontre, de solidarité et d'entraide. Il met à disposition des Bartholoméens de nombreux outils en faveur de l'insertion sociale et professionnelle. Au sein du Village Pierre Rabhi, regroupant le CCAS, ses partenaires locaux et le centre social, une équipe de professionnels s'investit au quotidien pour œuvrer au mieux-être des personnes, les écouter et les aider à trouver des solutions.

-L'EPHAD Bon Air

3 ELIGIBILITE ET SELECTION

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invités à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires à fournir suivantes :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre ;
- Un curriculum vitae
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de la sélection (site internet, blog, liste de vos productions journalistiques, etc...)

COMITE DE SELECTION

Le comité sera composé de représentants :

- De la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou
- De la DRAC
- De l'Education Nationale (référent EMI de la DSDEN ou autres représentants)
- De professionnels

Ce comité se réunira début octobre 2022 et recevra les candidat(e)s présélectionné(e)s.

4 CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 23 septembre 2022.

Audition des candidats sélectionnés : courant octobre

Période effective de la résidence : entre janvier et juin 2023

Les dossiers doivent être adressés uniquement par voie numérique avant le 23 septembre 2022 dernier délai aux adresses suivantes :

DRAC : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou : a.dernoncourt@ville-stbarth.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Saint-Barthélemy
d'Anjou** 